



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Simon Bischof

2015-CE-78

Conséquences possibles du franc fort sur l'offre de places d'apprentissage

I. Question

Le 15 janvier 2015, la Banque Nationale Suisse a supprimé le cours plancher entre le franc et l'euro sans préavis. Dans les domaines particulièrement touchés, ceci pourrait amener des entreprises de formation à renoncer à des places de formation prévues. Des conséquences négatives pour l'offre de places d'apprentissage pourraient se faire remarquer au cours de cet été déjà.

Je pose les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Dispose-t-il d'informations sur des conséquences possibles du franc fort pour l'offre de places d'apprentissage dans le canton de Fribourg ?
2. Prévoit-il des mesures de soutien ?

18 mars 2015

II. Réponse du Conseil d'Etat

Introduction

L'abandon du taux de change plancher par la Banque nationale, le 15 janvier dernier, pèse particulièrement sur les industries d'exportation et le tourisme. C'est une source de préoccupation pour le Conseil d'Etat comme pour tous les acteurs de l'économie. Il est par conséquent légitime de se soucier de l'impact de ces difficultés économiques sur l'offre de places d'apprentissage.

Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale sur la formation professionnelle (LFP), le 1^{er} janvier 2008, le Service de la formation professionnelle (SFP) est expressément chargé de promouvoir la création de places de formation (art. 6 al. 1 LFP). Le Service a mené, au fil des ans, de nombreuses actions afin d'encourager les entreprises fribourgeoises à créer de nouvelles places d'apprentissages.

Ces efforts portent leurs fruits. Ainsi, dans notre canton, la part des apprentis (en formation duale) dans le total des emplois (en équivalents plein temps) est de 6,1%.¹ Cette proportion n'est que de 5,1% en moyenne suisse. Tous les cantons romands et Berne ont des taux d'apprentis inférieurs.

¹ Chiffres 2012. Source : OFS (Statistique structurelle des entreprises (STATENT), Statistique de la formation professionnelle initiale (procédures de qualification incluses) SFPI.

Cela dit, le Conseil d'Etat répond aux questions du député Bischof comme suit :

1. Dispose-t-il d'informations sur des conséquences possibles du franc fort pour l'offre de places d'apprentissage dans le canton de Fribourg ?

Selon une étude récente², l'évolution de la démographie a davantage d'impact sur la création de places d'apprentissage que la situation conjoncturelle. Contrairement à d'autres pays, les places d'apprentissages sont, en Suisse, réparties dans l'ensemble des secteurs économiques. Ainsi, lorsqu'une industrie connaît des difficultés et pourrait être amenée à réduire son offre de places d'apprentissage, il est probable que d'autres branches résisteront mieux et continueront à offrir le même nombre de places.

Lors de la crise de 2008-2009, la perte de places de formation dans l'industrie d'exportation a été atténuée par deux facteurs : d'une part, l'effectif des jeunes terminant leur scolarité était en baisse au niveau suisse ; d'autre part, la baisse de l'offre de places dans l'industrie d'exportation était en partie compensée par une expansion dans d'autres branches, telles que la santé et le social. Le nombre de nouveaux contrats d'apprentissage n'a baissé que de 2,8% en 2009. Il était à nouveau en hausse, de 2,3%, en 2010.

Au niveau fribourgeois, la population des 12-14 ans (population scolaire du CO) était de 10'566 élèves en 2005. Le Service de la statistique estime qu'elle devrait passer de 10'536 cette année (2015) à 11'253 en 2020³. On note donc une stagnation des effectifs durant ces cinq dernières années et une croissance modérée pour les cinq prochaines. Le canton ne devrait par conséquent pas connaître une explosion de la demande de places d'apprentissage à court et moyen terme.

Finalement, il convient de souligner un renversement de tendance sur le marché des places d'apprentissage au niveau suisse. Alors que le début des années 2000 était marqué par une pénurie de places, quelques secteurs sont aujourd'hui confrontés à la situation inverse. Certaines entreprises ne parviennent plus à engager les apprentis recherchés. Selon l'enquête annuelle du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), il y avait, au printemps 2014, environ 80'000 places d'apprentissages ouvertes dans les entreprises pour un nombre de jeunes intéressés estimé à 73'000. Ce renversement de tendance ne se fait toutefois pas encore sentir dans le canton de Fribourg pour des raisons démographiques.

Au début mai 2015, le SFP avait déjà enregistré 1339 nouveaux contrats d'apprentissage pour la rentrée 2015 (contre 1231 à la même date en 2014 et 1160 en 2013). Le total de nouveaux contrats signés pour la rentrée 2014 était de 3988. La conclusion des contrats semble donc s'être accélérée par rapport au deux années précédentes. Cette évolution réjouissante demande bien entendu à être confirmée durant les mois à venir.

2. Prévoit-il des mesures de soutien ?

Le Conseil d'Etat ne constate pas, pour l'instant, de conséquence défavorable à l'apprentissage suite à l'abandon du taux de change plancher par la Banque nationale. En se basant sur les expériences vécues lors de crises économiques passées, et considérant les spécificités actuelles du marché des

² L'éducation en Suisse - rapport 2014, Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation, Aarau, 2014, p. 120.

³ Projections démographiques 2013-2035, Service de la statistique, Fribourg, novembre 2014.

places d'apprentissage, le Conseil d'Etat ne juge pas nécessaire, à ce stade, de mettre en place des mesures particulières pour favoriser la création de places d'apprentissage.

Le SFP continue de surveiller avec une attention toute particulière la conclusion des nouveaux contrats pour la rentrée 2015. A cet effet il réalise un point de la situation toutes les deux semaines.

Par ailleurs, le Service de la formation professionnelle est chargé de poursuivre ses activités de promotion, conformément à la LFP. Celles-ci devront notamment chercher à favoriser une meilleure adéquation entre offre et demande, afin de tenter de réduire les déséquilibres qui apparaissent dans certaines branches.

Finalement, le Conseil d'Etat étudie différentes pistes permettant de lutter contre la désindustrialisation de l'économie fribourgeoise. Ainsi, le SFP a appuyé l'Association fribourgeoise de la mécanique, de l'électricité et des machines (Primeca) dans ses démarches visant à obtenir un subventionnement fédéral pour la reprise du centre de formation de Polytype à Fribourg et ainsi maintenir des places d'apprentissage dans le domaine concerné.

Le Conseil d'Etat est convaincu que les entreprises formatrices feront tout leur possible pour maintenir les places existantes malgré la situation conjoncturelle défavorable.

27 mai 2015